

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25T037

DOMAINE : 8.3 Voirie

Objet : Mise en place d'un échafaudage pour réfection toiture à l'identique
Lieu de la demande : 4 Boulevard de la Libération – avenue Jean Mermoz
Du 20/01/2025 au 09/02/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.
Vu le code pénal notamment l'article R610-5.
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **Artisan FOLKERT – 2 chemin des Bergeronnettes – 13700 Marignane** pour le compte du **Syndic. FONCIA/SNTI**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 23 JAN. 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Eric Le Dissès

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 23 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

4 Boulevard de la Libération - Avenue Jean Mermoz
13700 Marignane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

 METROPOLE DEPARTEMENTALE COMMUNALE PRIVEE : Impasse

LE PETITIONNAIRE

Artisan FLOKERT

Adresse

2 chemin des Bergeronnettes - 13700 Marignane

Tél./FAX

06 11 36 22 48

Mail folkertartisan@gmail.com

POUR LE COMPTE DE

FONCIA/SNTI

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 20/01/2025 au 09/02/2025

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Mise en place d'un échaffaudage pour réfection
toiture du bâtiment à l'identique

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

 Oui Non HORAIRES DE CHANTIER : 08h00/17h00 LONGUEUR TRANCHE 50 M STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS ALTERNAT MANUEL SI BESOIN 20 KM/H PROTECTION DES PIETONS DANGER PASSAGE PIETONS CHAUSSEE RETRECIE PASSAGE VL ET PL TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE INSTALLATION D'UNE CLOTURE DE CHANTIER
(Plan ci-joint de l'entreprise) CONES DE SIGNALISATION INSTALLATION ECHAFFAUDAGE
(Plan ci-joint de l'entreprise) BALISAGE DU CHANTIER INSTALLATION NACELLE DAETAVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
Non soumis à accordAvis/ OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE

Largeur échafaudage

80cm

Ave
MURRIS 2

11m

2 Bd de la Libération

21m

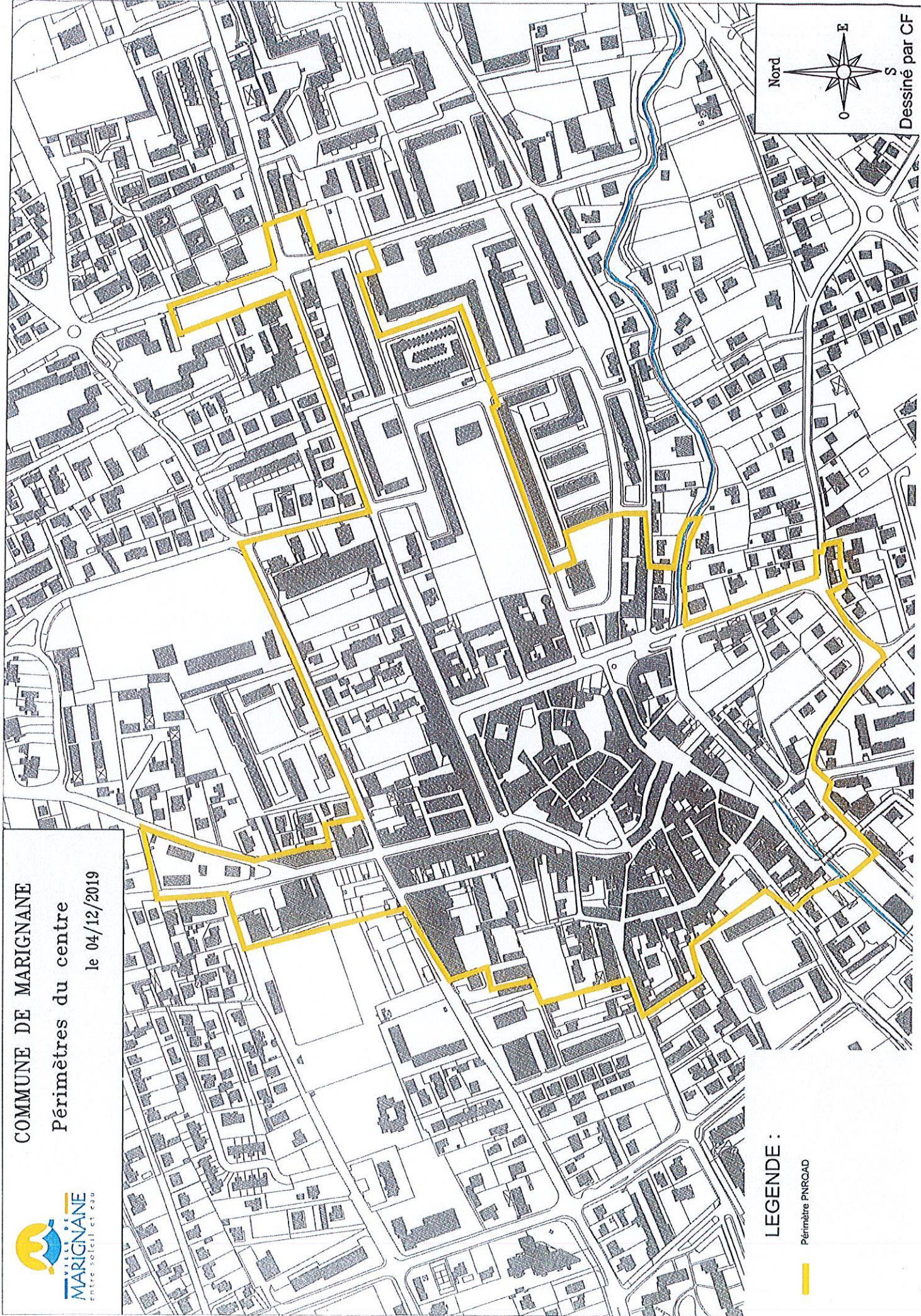
Bd LIBERATION

4m

X
benne (privé)

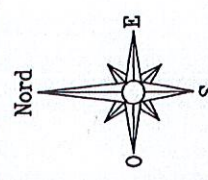
Impasse
Privée 8m





LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Dessiné par CF